RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté d'universités et établissements de Toulouse

Délibération du conseil d'administration n°2026-034

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 26 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 26 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le dispositif de bourses pour les étudiants en Master 2 candidats au programme d'échanges entre New York University et les établissements membres d'ANITI ainsi que les montants alloués par la Comue (cf. document joint à la présente délibération).

Toulouse, le 16 octobre 2026

Le Président de la Comue de Toulouse
Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS
Fonction :
Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 19:38

Michael TOPLIS

Comue de Toulouse
41, allées Jules Guesde – CS 61321 – 31013 Toulouse CEDEX 6
Tél. 05 61 14 80 10 - contact@univ-toulouse.fr
www.univ-toulouse.fr

Communauté d'universités et établissements de Toulouse

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OCTOBRE 2026

RÉDACTRICES : Corinne Joffre, Hélène Tap
SERVICE : ANITI

DATE : 8 octobre 2026

OBJET : Dispositif de bourses pour des étudiants en Master 2 candidats au programme d'échanges entre New York University et les établissements membres d'ANITI

L'Institut Interdisciplinaire d'intelligence artificielle de Toulouse ANITI (*Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute*) propose un programme d'échanges entre New York University et les établissements membres d'ANITI visant à promouvoir la mobilité des étudiantes de très bon niveau dans le domaine de l'intelligence artificielle, de par la sous-représentation des filles dans ces spécialités.

La Direction du volet formation d'ANITI diffuse une fois par an à la rentrée pendant 3 ans un appel à candidatures pour des bourses d'échanges, précisant les critères d'éligibilité, la composition du dossier de candidature, la date limite de réception des candidatures, la procédure de sélection. L'appel à candidatures est diffusé aux responsables des masters labellisés ANITI.

Critères d'éligibilité

Mobilité sortante (de Toulouse vers New-York University) : les bourses sont ouvertes aux étudiantes, quelle que soit leur nationalité, inscrites dans l'un des masters labellisés ANITI.

Les candidates à une bourse doivent avoir entièrement validé leur M1.

Mobilité entrante (de New-York University vers Toulouse) : les bourses sont ouvertes prioritairement aux étudiantes inscrites dans l'un des masters des spécialités robotique, IA, mathématiques et informatique. Exceptionnellement, elles pourront être attribuées à des étudiants de par la sous-représentation des filles dans ces spécialités à New-York University.

Procédure de candidature

Les dossiers de candidature des mobilités entrantes (respectivement sortantes) sont envoyés à la Direction formation d'ANITI (respectivement au comité de sélection de New-York University). La date de limite de réception des dossiers est fixée annuellement dans l'appel à candidatures.

La constitution du dossier de candidature est la suivante :

- Curriculum Vitae
- Relevés de notes de licence et de M1
- Une lettre de motivation du candidat montrant la projection dans le(s) sujet(s) de stage choisi(s)
- Minimum niveau B2+ en anglais pour les candidates à une mobilité sortante avec une certification officielle par un organisme indépendant reconnu (TOEIC, TOEFL, Cambridge)

Processus de sélection :

Les candidatures à une mobilité entrante seront examinées par un comité *ad hoc*, composé de membres du Comité formation et du Comité Scientifique d'ANITI.

Les candidatures à une mobilité sortante seront examinées par un comité composé de membres de New York University.

Le critère principal de sélection sera l'excellence académique de la candidature et l'adéquation avec le sujet de stage visé.

Pour l'année universitaire 2026-2027**,** un maximum de 5 bourses seront disponibles pour les mobilités sortantes et un maximum de 5 bourses pour les mobilités entrantes.

Montant de la bourse :

La bourse est composée de 2 volets :

- Volet A : 1 500 euros versés en une fois pour tous les étudiants et étudiantes bénéficiant du programme d'échanges ;
- Volet B : 1 400 euros versés mensuellement pendant la durée de la mobilité des étudiants en mobilité entrante, cumulés au volet A.

A noter que les étudiantes en mobilité sortante bénéficieront d'une allocation versée par New-York University d'un montant mensuel d'environ 2900 euros.

Le volet A de la bourse est versé aux bénéficiaires au plus tard un mois avant leur départ en mobilité. Le volet B est versé mensuellement en début de mois, et proratisé pour les mois de mobilité incomplets.

Les bourses de mobilité sortante commenceront à partir de mi-février pour une durée comprise entre 5 et 6 mois.

Les bourses de mobilité entrante commenceront fin janvier pour une durée de 4 mois.

La liste des bénéficiaires fera l'objet d'une décision du Président de la Comue de Toulouse.

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver le présent dispositif et les montants alloués par la Comue.

--*-*-*-*

Pour : Comue de Toulouse

Signé électroniquement par Michael TOPLIS
Fonction :
Président de la Comue de Toulouse

Le 21/10/2026 à 20:04